

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation d'un représentant au sein de l'association Médiation 86

Mesdames, Messieurs,

En 1998, l'Association d'employeurs pour le développement des services aux publics (AEDSP), aujourd'hui dénommée Médiation 86 (par modification des statuts en date du 6 octobre 2010), a été fondée afin de développer la création d'activité pour l'emploi des jeunes dans le domaine de la médiation.

Depuis 1998, la commune de Châtellerault est adhérente de ce groupement d'employeurs afin de bénéficier de l'intervention d'agents locaux de médiation sociale pour des missions de prévention et de médiation afin de contribuer à la tranquillité publique, de veiller à la sécurité publique dans les quartiers ainsi que lors de certaines manifestations.

L'article 11 des statuts de l'association stipule que le nombre des membres du conseil d'administration de l'association est fixé au nombre des adhérents. La collectivité doit donc désigner un représentant au sein de ce conseil d'administration.

* * * * *

VU l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°1 du conseil municipal du 26 mai 2008 désignant des représentants du conseil municipal au sein de divers organismes et commissions, notamment de l'AEDSP,

CONSIDERANT la modification des statuts de l'AEDSP afin de se dénommer association Médiation 86,

CONSIDERANT que Monsieur Brahim BENZERGA, précédent représentant de la commune à l'AEDSP, va être désigné représentant auprès de l'association de Médiation 86 par la communauté d'agglomération du pays chatelleraudais,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un suppléant fonctionnaire pour les cas d'absence ou d'empêchement du représentant titulaire,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 27 septembre 2012

n° 28

page 1/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de désigner M. Jean-Pierre ABELIN en tant que titulaire ainsi que le médiateur de la commune, en tant que suppléant, comme représentants de la commune de Châtellerault au sein de l'association Médiation 86.

La délibération n° 1 du conseil municipal du 26 mai 2008 est modifiée en ce sens.

POUR : 28

CONTRE : 6

Mme Vacheron, MM. Monaury , Cibert, Mme Aumon, Mme Barrault, M. Gratteau,

ABSTENTIONS : 3

M. Michaud, Mme Daydet, M. Levêque

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 02/10/2012 N° 6658

Publié au siège de la Mairie, le 1er/10/2012

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Emmanuelle ADAM